

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 07/10/2015

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	17	21

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Finistère

Le : 09/10/2015

Et

Publication ou notification du :

L'an 2015, le 7 Octobre à 18:15, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Trégor s'est réuni à la salle des associations Kernéguès, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur PENNEC Guy, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux membres du comité syndical le 25/09/2015.

**Présents** : M. PENNEC Guy, Président Syndicat Mixte du Trégor, Mmes : CHEVAUCHER Aline, HUON Joëlle, PRIGENT Christine, MM : GEFFROY Rémi, GUEZENNEC Daniel, HUON Thierry, LECHAUVE Jean-Jacques, LOSTANLEN Georges, MANCHEC Pascal, POULIQUEN Jean-Charles, PRIGENT André, QUEMENER Hervé, RIOU Yvon, SAINT JALM Hervé, SALEUN Yvon, ZOUAILLEC Yvon

**Suppléant(s)** : M. LOSTANLEN Georges (de M. IRRRIEN Joseph)

**Excusé(s)** : M. IRRRIEN Joseph ; Monsieur Le Receveur

**Absent(s) ayant donné procuration** : Mmes : CREIGNOU Solange à Mme HUON Joëlle, PICART Marie-Claire à M. MANCHEC Pascal, MM : GUILCHER Bernard à M. SALEUN Yvon, TIGREAT Alain à M. POULIQUEN Jean-Charles

**Absent(s)** : Mme PEREIRA Véronique, M. VERMOT Jean-Paul

**A été nommé secrétaire** : M. POULIQUEN Jean-Charles

**201521 – Programme Breizh Bocage 2, Exploitations engagées dans le PAV sur le bv du Douron - Création de talus et plantations de haies, 2015-2016 ; Entretien haies plantées en 2014 (v 31) et 2015 (v32)**

(Cette délibération annule et remplace la délibération précédente n° 201512 du 29/04/2015)

### 1. Création de talus et plantation de haies, saison 2015-2016

Dans le cadre du Plan de lutte contre les Algues Vertes sur le bassin versant du Douron, les derniers diagnostics d'exploitation ont été finalisés au printemps 2015. Le suivi des exploitations diagnostiquées depuis 2012 a démarré en fin d'année 2014. A l'issue de ces diagnostics et de ces suivis, des travaux bocagers sont définis et programmés pour l'automne-hiver 2015-2016. Ci-après figure le programme prévisionnel de travaux accompagné d'un plan de financement. Les montants unitaires sont ceux issus de la consultation menée au printemps et ayant abouti à l'attribution du marché à deux prestataires : la SARL Briand pour les travaux de création de talus et l'entreprise forestière Le Creps pour les plantations de haies.

Programme prévisionnel de travaux, saison 2015-2016 :

Type de travaux Période d'intervention	Quantités maximales	Montant maximum HT	Montant maximum TTC
Création de talus (2,90 € HT /ml) 2 <sup>e</sup> semestre 2015	20 000 m	58 000 €	69 600 €
Interventions entrées de champs (1000 € /un) 2 <sup>e</sup> semestre 2015	15	15 000 €	18 000 €
Interventions annexes (120 € / un ; déplacements imprévus, travaux annexes) 2 <sup>e</sup> semestre 2015	2	240 €	288 €
Plantation de haies (4,10 € HT /ml) 1 <sup>e</sup> trimestre 2016	15 000 m	61 500 €	73 800 €
Entretien des plantations (0,35 € HT /ml) 2 <sup>e</sup> semestre 2016, 2017 et 2018	15 000 m * 3 ans	15 750 €	18 900 €
	<b>Total</b>	<b>150 490 €</b>	<b>180 588 €</b>

Plan de financement des opérations Breizh bocage 2, saison 2015-2016 :

Financeurs	Répartition des financements	Montants maximums
Conseil départemental du Finistère	80 % du montant TTC des travaux	144 470 €
Agence de l'Eau Loire Bretagne		
Etat		
FEADER		
Autofinancement SMT	20 % du montant TTC des travaux	36 118 €

**2. Entretien des haies plantées en 2014 et en 2015 dans le cadre des volets 3 n°1 et 2 du programme Breizh Bocage 1**

Les plantations réalisées en 2014 (7 220 ml) et 2015 (12 166 ml) dans le cadre du précédent programme Breizh Bocage doivent être entretenues durant les trois premières années suivant leur plantation afin de garantir la bonne croissance des arbres. Les tableaux ci-dessous présentent le programme prévisionnel de ces interventions ainsi que leur plan de financement pour les années 2015, 2016 et 2017.

Programme prévisionnel de travaux d'entretien

Type de travaux Période d'intervention	Quantités maximales	Montant maximum HT	Montant maximum TTC
Entretien 1 <sup>e</sup> , 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> année des plantations du volet 3 n°2 (0,35 € HT /ml) 2 <sup>e</sup> semestre 2015, 2016 et 2017	12 166 ml pendant 3 ans	12 774 €	15 329 €
Entretien 3 <sup>e</sup> année des plantations du volet 3 n°1 (0,35 € HT /ml) 2 <sup>e</sup> semestre 2016	7 220 ml	2 527 €	3 032 €
<b>Total</b>		<b>15 301 €</b>	<b>18 362 €</b>

Plan de financement de l'entretien des haies des volets 3 n°1 et 2 :

Financeurs	Répartition des financements	Montants maximums
Conseil Départemental du Finistère	80 % du montant TTC des travaux	14 689 €
Agence de l'Eau Loire Bretagne		
Etat		
FEADER		
Autofinancement SMT	20 % du montant TTC des travaux	3 672 €

**Le comité syndical, après en avoir délibéré,**

- **Approuve** le plan de financement pour l'ensemble des opérations des programmes Breizh Bocage 1 et 2,
- **Dit** que les crédits correspondants seront inscrits aux budgets primitifs 2015, 2016, 2017 et 2018 ;
- **Approuve** l'engagement du Syndicat Mixte du Trégor dans l'ensemble des travaux qui feront l'objet de demandes de subvention,

- **Autorise** le Président à engager une mise en concurrence en **procédure adaptée avec bon de commande**,
- **Autorise** le Président à solliciter les financeurs publics qui soutiennent le programme Breizh Bocage à hauteur de 80 % (Etat, Conseil régional Bretagne, Conseil départemental 29, Agence de l'Eau Loire Bretagne, fonds européens FEADER),
- **Autorise** le Président à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
Moriaix,  
Le Président,  
Guy Pennec

**Syndicat Mixte pour la gestion des cours  
d'eau du Trégor et du Pays de Morlaix**  
Place O. Krebel - 29600 MORLAIX  
Tél. 02 98 15 15 15 - Fax 02 98 15 15 20

